

Subvention communale pour encourager les plantations sur fonds privé

Dans un contexte de densification et de changement climatique, la végétalisation en milieu urbain est un objectif clé pour lutter contre les îlots de chaleur, maintenir et renforcer les services écosystémiques indispensables pour la biodiversité et plus généralement améliorer la qualité de vie en ville.

La révision en cours du règlement communal sur la protection des arbres constitue une étape importante dans ce sens. Pour compléter ce dispositif, la Ville de Pully s'engage financièrement pour encourager les plantations visant à améliorer écologiquement les espaces verts privés sur le territoire communal, au-delà des exigences légales minimales.

Des subventions jusqu'à hauteur de CHF 10'000.00 par projet sont ainsi octroyées – dans la limite des montants à disposition – pour la plantation d'arbres et arbustes, le remplacement de haies d'arbustes exotiques ou encore l'aménagement de prairies et d'espaces de flore. A noter qu'aucune subvention ne sera accordée pour des plantations réalisées dans le cadre de nouvelles constructions ou pour des plantations de compensation exigées par le règlement communal.

Par ce biais, la Municipalité souhaite inciter la population et les entreprises à agir à leur échelle pour renforcer les qualités paysagères, promouvoir la biodiversité et lutter contre les effets du réchauffement climatique, en complément aux actions réalisées par la Ville dans les espaces publics.

Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le site internet de la Ville de Pully à [cette adresse](#).

Pully, le 8 juillet 2022 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'urbanisme et de l'environnement, M. Lucas Girardet, Conseiller municipal
– 021 721 31 11 ou due@pully.ch